



DU DROIT ET PRATIQUE DES CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

* Responsable pédagogique : **Lucas BENTO DE CARVALHO**

Objectifs

Avec plus de 100 000 actions formées devant les conseils de

prud'hommes, 25 000 décisions rendues par les cours d'appel et

35% des pourvois en cassation, le contentieux du travail représente

une part considérable des affaires jugées en 2021.

Dans le même temps, ce contentieux affiche une grande complexité.

D'une part, l'éclatement des compétences juridictionnelles – CPH,

Tribunal judiciaire, Chambre de proximité, Pôle social, Tribunal

administratif, Tribunal de commerce, Modes alternatifs de

règlement des litiges – aboutit régulièrement à un enchevêtrement

des procédures. D'autre part, la diversité des normes en vigueur,

qu'il s'agisse du droit du travail – loi, règlements, normes

supra-légales, contrat de travail, règlement intérieur, normes RSE,

accords d'entreprise, d'établissement, de groupe, d'UES, de branche

ou interprofessionnel – ou des autres branches du droit concernées

– droit civil, droit processuel, droit constitutionnel, droit administratif,

droit des sociétés, droit fiscal ou encore droit des entreprises en

difficultés – rend délicate la maîtrise des différents cadres juridiques

applicables.

Associant universitaires, magistrats des ordres judiciaire et

administratif, inspecteurs du travail, praticiens, juristes, médiateur



et psychologue du travail, ce diplôme combine analyses théoriques

et enseignements pratiques. Il permet d'acquérir un solide niveau de

connaissances et de développer les compétences nécessaires pour

appréhender les contentieux du travail et anticiper leurs évolutions.

Admission

Modalités d'inscription

Être titulaire d'une licence en Droit (L3) ou diplôme

équivalent.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Lucas BENTO DE CARVALHO

✉ lucas.bento-de-carvalho@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science politique



Programme

Organisation

BLOC 1 : LE CADRE JURIDIQUE ET JURIDICTIONNEL DU CONTENTIEUX DU TRAVAIL (18h)

- › Normes du travail
- › Juridictions du travail
- › Délais de recours en droit du travail
- › Fiscalité des indemnités en droit du travail

BLOC 2 : LA PREUVE DANS LE CONTENTIEUX DU TRAVAIL (26h)

- › Partage de la charge de la preuve
- › Mesures d'instructions de la juridiction prud'homale
- › Preuve et protection des données personnelles
- › La loyauté de la preuve
- › Le droit à la preuve

BLOC 3 : PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS, CONFLITS ET CONTENTIEUX (18h)

- › Médiation individuelle
- › Médiation collective
- › Transaction
- › Arbitrage
- › Pratique des outils juridiques de la négociation

(transversale)

BLOC 4 : LE CONTENTIEUX PRUD'HOMAL (26h)

- › Le bureau de conciliation et d'orientation
- › Le bureau de jugement
- › Le référé prud'homal
- › La procédure d'appel

BLOC 5 : LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (30h)

- › Le contentieux des salariés protégés
- › Le contentieux des licenciements pour motif économique
- › Le contentieux des amendes administratives

BLOC 6 : LE CONTENTIEUX DE L'ACCORD COLLECTIF DE TRAVAIL

(13 h)

- › Le contentieux par voie d'action
- › Le contentieux par voie d'exception

BLOC 7 : LE CONTENTIEUX DE LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE

(23 h)

- › Le contentieux électoral
- › Le contentieux syndical
- › Le contentieux de l'expertise auprès du CSE
- › Le contentieux environnemental dans l'information /



consultation du CSE

BLOC 8 : LE CONTENTIEUX DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL (23h)

- › Le contentieux de la discrimination
- › Le contentieux des inégalités professionnelles
- › Le contentieux des harcèlements